



**PREAVIS MUNICIPAL N° 01-2016
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

**SUR LA GESTION ET LES COMPTES
EXERCICE 2015**



TABLE DES MATIERES

Préambule	pages 3 et 4
Le compte de fonctionnement	pages 4 et 5
Conclusion	page 6

PREAMBULE

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les **comptes 2015** présentent un excédent de charges de **Fr. 144'488.11** alors qu'il avait été budgété un excédent de charges de **Fr. 173'677.00**. Dès lors, on peut considérer ce résultat conforme à nos prévisions budgétaires.

Ces comptes 2015 sont comme à l'accoutumée depuis bien quelques années fidèles au budget, exceptés quelques postes pour lesquels nous donnerons des explications ci-dessous.

Passons maintenant aux différences significatives entre budget et comptes. Tout d'abord, au poste administration, on peut remarquer une différence totale de charges supplémentaires de **Fr. 66'107.94** due à l'augmentation de trois postes dont celui du traitement du personnel administratif. En effet en 2014, lors de l'établissement du budget 2015, nous n'avions pas compté la charge salariale de notre nouvelle greffière adjointe. Cela représente donc une différence de **Fr. 43'225.40**. Le poste des réceptions et manifestations qui présente un surcoût de **Fr. 9'018.50** comprend diverses manifestations telles que 1^{er} Août, Fête de Chant etc. Le compte aides et dons présente un excédent **Fr. 6'550.00** comprenant des soutiens à la Fête de Chant, au Croc'The Rock et à nos divers jeunes sportifs etc.

Dans le domaine des sports, la différence de **Fr. 12'339.35** représente une charge salariale plus élevée due aux nombreux travaux d'entretien de nos installations sportives.

En ce qui concerne le secteur des finances qui attire toujours de nombreux commentaires, il est à relever que si les charges présentent un excédent de **Fr. 117'523.38**, il faut aussi relever que les revenus sont en augmentation de **Fr. 229'636.93** et concerne principalement l'ensemble des revenus d'impôts pour une différence globale de **Fr. 119'139.63**. Les impôts sur les frontaliers nous amènent également une jolie surprise de **Fr. 24'150.85** et enfin deux écritures comptables de **Fr. 20'405.30** pour une provision pour perte sur débiteurs, mais surtout avec **Fr. 80'000.00** qui avait été provisionnés en vue d'atténuer le surcoût de péréquation de **Fr. 134'784.00** dû à notre bonne année 2014. Les bons élèves sont toujours punis.

Le dicastère des travaux est en hausse dû à l'achat d'un tracteur d'occasion pour **Fr. 14'400.60** et à un hiver rigoureux pour un montant total de déneigement de **Fr. 24'173.35** contre **Fr. 6'000.00** budgétés.

Pour le secteur ordures ménagères et décharge, il ressort très clairement que nous devons revoir à la hausse la taxe forfaitaire. En effet, les charges totales se montent à **Fr. 111'432.45**, alors que nous n'encaissons que **Fr. 42'283.80** de taxe forfaitaire et **Fr. 21'808.15** de rétrocession au tonnage. La différence, soit **38,6 %**, doit légalement être supportée en grande partie par une augmentation de taxe et non par le contribuable par l'intermédiaire des impôts. Cette situation devra être corrigée au plus vite afin de rendre ce dicastère équilibré.

Un même constat est à relever en ce qui concerne l'épuration. En effet, avec des charges à hauteur de **Fr. 203'963.30** et des revenus de **Fr. 101'029.00**, il est clair que là aussi ce dicastère devra être équilibré.

Une bonne surprise est constatée au chapitre instruction publique. En effet, l'ASIRE ne nous aura coûté en 2015 que **Fr. 411'861.30**, alors que le budget prévoyait un montant de **Fr. 468'000.00**, représentant une économie de **Fr. 56'138.70**.

Un commentaire sur le contrôle des habitants : Là aussi nous constatons un surcoût de salaire et de charges de **Fr. 10'948.20** représentant le salaire de notre nouvelle collaboratrice dans ce secteur qui n'avait pas été budgété.

Au chapitre sécurité sociale, ce poste est en légère hausse aux charges de **Fr. 21'464.87** due à un supplément de facture sociale 2014 de **Fr. 27'884.00**.

Pas de commentaire sur le chapitre des services industriels.

En conclusion, les comptes 2015, malgré quelques dépassements budgétaires, restent cohérents et bien en phase avec le budget 2015. Notre autorité avait prévu un excédent de charges de **Fr. 173'677.00** et nous terminons l'année avec un excédent de charges de **Fr. 144'488.11**, ce qui indique que vos autorités tentent inlassablement à maîtriser au mieux les finances communales.

LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Administration générale

Une différence aux charges de **Fr. 66'107.94**, par rapport au budget, principalement due aux comptes décrits ci-après.

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
11.301	Traitement du personnel	106'000.00	140'375.35	34'375.35
11.303	Assurance sociale AVS	7'500.00	11'854.80	4'354.80
11.304	LPP 2 ^{ème} Pilier	14'000.00	22'850.05	8'850.05
11.317	Réceptions manifestations	20'000.00	29'018.50	9'018.50
11.365	Aides et dons	8'000.00	14'550.00	6'550.00

2.2 Sports

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
17.301	Salaires	9'000.00	15'755.20	6'755.20
17.314.1	Entretien terrain	10'000.00	14'819.25	4'819.25

2.3 Finances

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
21.400.1	Impôt sur le revenu	1'250'000.00	1'284'459.63	34'459.63
21.400.2	Impôt sur la fortune	130'000.00	174'381.08	44'381.08
21.400.3	Impôt à la source	0.00	26'069.92	26'069.92
21.401	Impôt sur le bénéfice net et sur les personnes morales	15'000.00	29'229.00	14'229.00
21.480	Prélèvement à provision pour pertes sur débiteur	0.00	20'405.30	20'405.30
22.452.3	Reprise provision péréquation	0.00	80'000.00	80'000.00

2.4 Travaux

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
43.311	Achat matériel	500.00	14'400.60	13'900.60
43.318	Déneigement	6'000.00	24'173.35	18'173.35

2.5 Ordures Ménagères

Comme expliqué dans le préavis, il ressort très clairement que nous devons revoir la taxe forfaitaire à la hausse.

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
45	Charges	100'000.00	111'432.35	11'432.35
45	Revenus	71'600.00	68'417.30	3'182.70

2.6 Epuration

Comme expliqué dans le préavis, il ressort très clairement que la taxe d'épuration au m3 devra être revue à la hausse, afin que le dicastère soit équilibré.

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
46	Charges	177'700.00	203'963.30	26'263.30
46	Revenus	97'000.00	101'029.00	4'029.00

2.7 Instruction publique

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
50.352	ASIRE	468'000.00	411'861.30	56'138.70

2.8 Contrôles des habitants

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
62.301	Traitement du personnel	14'800.00	22'909.15	8'109.15
62.303	Assurances sociales AVS	900.00	1'947.90	1'047.90
62.304	LPP 2 ^{ème} Pilier	1'700.00	3'746.30	2'046.30

2.9 Sécurité sociale

Ce poste est en légère hausse aux charges de Fr. 21'464.87 due à un supplément de facture sociale 2014.

N° compte	Libellé	Budget 2015	Comptes 2015	Différence
72.351.1	Facture sociale décompte année précédente	0.00	27'884.00	27'884.00

CONCLUSION

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En conclusion, malgré quelques différences entre budget 2015 et comptes 2015, on peut dire que la situation reste encore sous contrôle. Notre exercice 2015 boucle avec **un excédent de charges de Fr. 144'488.11**. Pour le surplus, notre Municipalité ajoute encore que comme indiqué plus en avant de ce préavis qu'elle s'engage à rectifier au plus vite la situation sur les comptes ordures ménagères et épurations, pour l'exercice 2016, à garder le chemin tracé depuis bientôt 20 ans, soit rigueur et investissements uniquement lorsque ces derniers sont indispensables.

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :


LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal No 01-2016
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Oûi le rapport de la Commission de gestion

DECIDE

1. D'adopter les comptes 2015 tels qu'ils ont été présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Dafflon

La Secrétaire

A. Dévaud



Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2016.